

MAIRIE DE PLOGOFF

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOGOFF**

Nombre de conseillers : 19
Présents : 17
Votants : 19
Séance du 15 avril 2008

L'an deux mil huit, le quinze Avril, le Conseil Municipal de la commune de PLOGOFF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice LEMAITRE, Maire;

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 avril 2008

Absent : /

Procuration : Madame PERFEZOU Pascale à Monsieur YVENOU Joël
Madame TOULLER Dominique à Madame JAFFRY Marie Odile

Secrétaire : Monsieur KERLOCH Stevann

Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 : BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël YVENOU, premier adjoint, délibérant le compte administratif 2007, dressé par Monsieur Maurice LEMAITRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1) lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| <u>Libellés</u> | <u>Prévu</u> | <u>Réalisé</u> | <u>Restes à réaliser</u> |
|---|---------------------|-----------------------|---------------------------------|
| <u>Section de fonctionnement :</u> | | | |
| - Dépenses | 1 096 358,00 | 85 8355,02 | / |
| - Recettes | 1 096 358,00 | 1 111 834,08 | / |
| - Déficit | | | / |
| - Excédent | | 253 479,16 | |
| <u>Section d'investissement :</u> | | | |
| - Dépenses | 1 568 515,87 | 653 868,96 | 825 869,97 |
| - Recettes | 1 568 515,87 | 461 274,90 | 753 792,00 |
| - Excédent | | | |
| - Déficit | | 192 594,06 | |
| - Exc. Inv | | | |
| <u>Résultat global :</u> | | | |
| - Déficit | | 60 885,10 | |
| - Excédent | | | |

2) Constate aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

5) Le compte administratif dressé par Monsieur Maurice LEMAITRE, Maire est adopté.

6) Ont signé au Registre des délibérations tous les conseillers présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël YVENOU, premier adjoint, délibérant le compte administratif 2007, dressé par Monsieur Maurice LEMAITRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés | Prévu | Réalisé | Restes à réaliser |
|---|--------------|----------------|--------------------------|
| <u>Section de fonctionnement :</u> | | | |
| - Dépenses | 106 479,98 | 69911,24 | / |
| - Recettes | 106 479,98 | 80243,64 | / |
| - Déficit | | | / |
| - Excédent | | 10332,40 | |
| <u>Section d'investissement :</u> | | | |
| - Dépenses | 101813,79 | 100847,09 | |
| - Recettes | 101813,79 | 20600,36 | |
| - Excédent | | | 55600,00 |
| - Déficit | | 80246,73 | |
| - Exc. Inv reporté | | | |
| <u>Résultat global :</u> | | | |
| - Déficit | | 69914,33 | |
| - Excédent | | | |

2. Constate aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

5. Le compte administratif dressé par Monsieur Maurice LEMAITRE, Maire est adopté.

6. Ont signé au Registre des délibérations tous les conseillers présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 : TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël YVENOU, premier adjoint, délibérant le compte administratif 2007, dressé par Monsieur Maurice LEMAITRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés | Prévu | Réalisé | Restes à réaliser |
|---|--------------|----------------|--------------------------|
| <u>Section de fonctionnement :</u> | | | |
| - Dépenses | 37937,74 | 33455,98 | / |
| - Recettes | 37937,74 | 37947,44 | / |
| - Déficit | | | / |
| - Excédent | | 4491,46 | |
| <u>Section d'investissement :</u> | | | |
| - Dépenses | 46817,93 | 7630,00 | |
| - Recettes | 46817,93 | 46817,93 | |
| - Excédent | | 39187,93 | |
| - Déficit | | | |
| - Exc. Inv reporté | | | |
| <u>Résultat global :</u> | | | |
| - Déficit | | | |
| - Excédent | | 43679,39 | |

2. Constate aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

5. Le compte administratif dressé par Monsieur Maurice LEMAITRE, Maire est adopté.

6. Ont signé au Registre des délibérations tous les conseillers présents.

COMPTES DE GESTION 2007 :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les comptes de gestion de Madame le percepteur pour l'année 2007.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres :

- **Adopte** tous les comptes de gestion pour l'année 2007
- **Donne pouvoir** au Maire pour signer tous les documents comptables.

BUDGET GENERAL : ~ Affectation du résultat de l'exercice 2007~

Monsieur le Maire expose que le compte administratif 2007 du budget principal laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 253.479,16 euros, un déficit d'investissement de 192 594,06 euros et un déficit au niveau des restes à réaliser de 72 077,97 euros.

Il propose au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement dans sa totalité afin de combler le besoin de financement de la section d'investissement en 2007.

Le conseil municipal, *après en avoir délibéré*, décide d'affecter au compte 1068 la somme de 253.479,16 euros nécessaire pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement constaté au compte administratif de l'exercice 2007 après prise en compte du résultat des restes à réaliser.

BUDGET ASSAINISSEMENT : ~ Affectation du résultat de l'exercice 2007~

Monsieur le Maire expose que le compte administratif 2007 du budget principal laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 10 332 ,40 euros, un déficit d'investissement de 80 246,73 euros et un excédent au niveau des restes à réaliser de 55 600,00 euros.

Il propose au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement dans sa totalité afin de combler le besoin de financement de la section d'investissement en 2007.

Le conseil municipal, *après en avoir délibéré*, décide d'affecter au compte 1068 la somme de 10 332,40 euros nécessaire pour résorber le besoin de financement de la section d'investissement constaté au compte administratif de l'exercice 2007 après prise en compte du résultat des restes à réaliser.

TAUX D'IMPOSITION ~ Année 2008 ~ :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation de 1,00 % des taux d'imposition pour l'année 2008 soit :

| Taxes \ Années | 2007 | 2008 |
|------------------------|-------|-------|
| Taxe habitation | 12,77 | 12,89 |
| Taxe foncière bâti | 16,46 | 16,62 |
| Taxe foncière non bâti | 44,71 | 45,15 |

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à cette proposition à l'unanimité de ses membres.

DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DES EMPLOYES DE LA POINTE DU RAZ :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que **Madame Geneviève LAHUEC**, propriétaire d'un commerce au centre commercial de la Pointe du Raz a sollicité conformément à l'article L 221-6 du code du travail une dérogation à la règle du repos dominical, qui prévoit des modalités spécifiques pour les « communes touristiques et les zones touristiques d'affluence exceptionnelle ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis à cette demande de dérogation pour la période du 6 Avril 2008 au 14 Septembre 2008.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, considérant que ces commerces sont uniquement exploités pendant la saison touristique, émet un avis favorable à cette demande de dérogation pour la période du 1er Avril au 30 Septembre.

SUBVENTION CCAS :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser au centre communal d'action sociale une subvention d'un montant de 5000 euros pour l'année 2008.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres émet un favorable à cette proposition.

| |
|-----------------------|
| COMMUNICATIONS |
|-----------------------|

⇒ Monsieur DAGORN Pierre a fait part au conseil municipal de l'état d'avancement des différents travaux en cours.

